

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 DECEMBRE 2021**

**DELIBERATION N°2021.00571**

**CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT ET RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR CET EMPLOI**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 décembre 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 62

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix : 65

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

**Pouvoirs :**

M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Denis LAURENT,  
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
M. Julien VASSAL donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

**RECU EN PREFECTURE**

Le 27 décembre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20211216-D20210057110

DATE D’AFFICHAGE :27 décembre 2021

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Eric BERLIVET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jérôme GABIAUD, M. Yves MORAND,  
M. Jean-Marc SARDAT, M. Marc TARDIEU

**Secrétaire de Séance :**

Mme Siham LABICH

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 DECEMBRE 2021**

### **CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT ET RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR CET EMPLOI**

Dans le cadre du projet « Cité 2025 » la Cité du design consacre un espace d'exposition permanent de 850 m<sup>2</sup> exclusivement dédié à la présentation des collections publiques de design. La réalisation de ce lieu unique en France est constitutive des missions assurées par la Cité du Design au bénéfice de la communauté nationale du design, au même titre que la recherche et ses publications, la Biennale Internationale Design, les ressources pour les designers ou la formation des entreprises et collectivités.

La Cité du Design a confié la mise en place de cette Galerie nationale de Design, son projet scientifique et sa politique d'expositions au MAMC+, en partenariat étroit avec le CNAP et le Ministère de la Culture.

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de recruter un chargé de mission « design ». Sous l'autorité de la directrice du Musée, ce dernier contribuera à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets et des actions impliquant le Musée d'art moderne et contemporain dans le champ du design. Il animera la dynamique de travail avec la Cité du design, sur tous les champs qui le nécessiteront. Il aura notamment en charge les missions suivantes : le projet Galerie nationale de design (à ce titre, sous l'autorité de la directrice du MAMC, les missions s'exerceront en mode projet sous le pilotage général de la mission Cité du design 2025, et en lien étroit avec la Cité du design) ; les expositions design au MAMC+ et les publications ; la référence des collections design du Musée.

Pour réaliser le recrutement de ce chargé de mission, il convient donc d'approuver la création d'un emploi non permanent assimilable à un grade de catégorie A/A+ de la filière culturelle, en raison des attentes sur le poste. Les missions seront limitées dans la durée pour une durée totale maximum de 6 ans soit un contrat de 3 ans qui, en fonction de l'évolution du projet, pourra être renouvelé. Cet emploi non permanent aura pour fondement juridique l'article 3-II de la loi du 26 janvier 1984 et sera donc conclu par le biais d'un contrat de projet. Sa rémunération sera basée sur les grilles indiciaires des cadres d'emploi des Attachés et/ou Conservateurs de la filière culturelle. Le contractuel pourra bénéficier des primes et indemnités prévues par la collectivité.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve la création d'un emploi non permanent Chargé de mission Design et son recrutement dans le cadre d'un contrat de projet ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 012 du budget ressources humaines.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU